

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 mai 2025

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- absents	4
- votants	11

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 20 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations sous la présidence de M. PICARD, Maire.

Date de la convocation

20 mai 2025

Conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents :

M. PICARD, Maire

Mme CHEVALIER, M. DENIS, M. ROUSSEL, M. REBISCHUNG, M. BENET, Mme BECQUART, Mme VIGER, M. GOULARD, Mme HORCHOLLE-PINTO, Mme LETELLIER.

Absents :

M. LUCAS, Mme LAGNEL, M. CAVE, Mme SERANO.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

M. DENIS est nommé Secrétaire de séance.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Acquisition immobilière
- 2) Projet d'aménagement du terrain communal route de Ry

Point n° 1 de l'ordre du jour : Acquisition immobilière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une offre d'achat à 130 000 € net vendeur a été faite à l'Office Notarial de Pont l'Evêque pour l'acquisition d'un bien sise 36 route de Buchy, ayant appartenu à Monsieur BRADBURY Thomas.

Cette propriété est composée des parcelles suivantes :

- B N°2 d'une superficie de 8 350 m²
- B N°3 d'une superficie 10 096 m²
- B N°11 d'une superficie de 1 751 m²
- B N°12 d'une superficie de 235 m²
- B N°13 d'une superficie de 576 m²
- B N°164 d'une superficie de 3 305 m²
- B N°325 d'une superficie de 9 977 m²

L'Office Notarial de Pont l'Evêque en charge de la succession de Monsieur BRADBURY Thomas, a informé la commune que l'offre de prix à 130 000 € avait été acceptée par les héritiers.

Monsieur le Maire précise qu'en plus du prix d'achat de 130 000 €, la commune s'engage à prendre en charges les diagnostics plomb, amiante et assainissement nécessaires pour la conclusion de cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme l'offre d'achat du bien à 130 000 € net vendeur.
- Confirme la prise en charge par la commune des diagnostics plomb, amiante et assainissement.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents se rapportant à cette vente.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Projet d'aménagement du terrain communal route de Ry

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame DESCHERVOIS, dentiste sur la commune.

Cette dernière est à la recherche d'une parcelle de terrain à bâtir, afin de construire un nouveau cabinet dentaire, celui actuel étant trop petit.

Monsieur le Maire lui a proposé une parcelle sur le terrain communal situé route de Ry, qui semble lui convenir. Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce projet, la commune profitera pour aménager des places de stationnement supplémentaires, nécessaires compte tenu des services déjà existants à proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce projet d'aménagement du terrain communal route de Ry, et autorise le Maire à entreprendre les négociations avec Madame DESCHERVOIS pour la vente d'une parcelle de terrain à bâtir.

Pas d'auditeur présent à cette séance.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.